

ABONNEMENTS

Canada et États-Unis  
UN AN..... \$2.00  
SIX MOIS..... \$1.00  
Étranger (Union postale.)  
UN AN..... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

REVUE HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES "

AVIS

TOUTE DEMANDE DE  
CHANGEMENT D'ADRESSE  
DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE  
DE L'ANCIENNE ADRESSE.

Téléphone : 1412

J.-P. Tardivel, Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Québec

N.-D. DE QUEBEC JANVIER 1904

## LA LIGUE NATIONALISTE CANADIENNE

Au mois de mars 1903, un certain nombre de jeunes se sont réunis à Montréal et ont jeté les bases d'une Ligue à laquelle ils ont donné le nom de *Ligue nationaliste canadienne*.

A l'assemblée générale, tenue le 1er mars, la Ligue nationaliste canadienne a adopté un Programme. Nous croyons intéresser nos lecteurs en publiant intégralement ce programme et en le faisant suivre de quelques courtes observations.

Voici ce Programme. Nous le reproduisons d'une petite brochure publiée par les soins de la Ligue et que nous avons reçue ces jours derniers. C'est donc une version authentique :

CONSIDÉRANT

Qu'il est raisonnable de croire que la Providence en donnant le Canada à l'Angleterre, a voulu le familiariser, par la conquête, puis par l'usage des institutions parlementaires, avec la jouissance de la liberté ;

Que le peuple canadien, dans l'usage de ces institutions, a montré jusqu'ici une aptitude de plus en plus grande au gouvernement autonome ;

Que les colonies autonomes de la Grande Bretagne lui paient un tribut suffisant en lui donnant, pour des fins militaires, l'accès à leurs ports et l'usage de leurs voies de communication ; et que la métropole, malgré ce tribut et malgré notre coopération volontaire du lien colonial en 1775 et en 1812, nous a imposé à diverses reprises des sacrifices onéreux et humiliants, notamment dans ses conventions avec les États Unis ;

Que, sans dénoncer un état politique qui nous a cependant fait subir deux invasions américaines, nous constatons la nécessité de nous opposer à tout resserrement du lien colonial, à cause surtout de l'incompatibilité des intérêts d'un vieux pays monarchique européen avec ceux d'un jeune pays démocratique américain ;

Qu'en matière fiscale, il serait dangereux pour le Canada de reconnaître à l'Angleterre un titre permanent à des faveurs particulières, comme de prendre à son égard des engagements permanents ;

Que l'intérêt et la sécurité du Canada s'opposent à ce qu'il participe à l'organisation militaire de la Grande-Bretagne ;

CONSIDÉRANT AUSSI

Que pour le maintien et la prospérité de la Confédération canadienne, le pouvoir fédéral doit respecter les droits que les auteurs de la constitution de 1867 ont voulu garantir aux provinces et aux minorités, et par conséquent ne s'exercer que là où toutes les provinces ont des intérêts communs ;

Que le respect de l'autonomie des provinces entraîne nécessairement la modification des relations financières des deux pouvoirs ;

CONSIDÉRANT ENFIN

Que les gouvernements fédéral et provinciaux, tout en invitant la coopération des capitaux étrangers au développement de nos richesses naturelles, doivent, par une saine politique intérieure, assurer aux Canadiens la possession de leur patrimoine et développer en eux l'esprit national,

LES SOUSSIGNÉS

Se constituent en association sous le nom de *Ligue Nationaliste Canadienne* et s'engagent à la réalisation du programme ci-dessous énoncé :

I. — Pour le Canada, dans ses relations avec l'Angleterre, la plus large mesure d'autonomie politique, commerciale et militaire, compatible avec le maintien du lien colonial.

II. — Pour les provinces canadiennes, dans leurs relations avec le pouvoir fédéral, la plus large mesure d'autonomie compatible avec le maintien du lien fédéral.

III. — Par toute la Confédération, adoption d'une politique de développement économique et intellectuel exclusivement canadienne.

1. RELATIONS DU CANADA AVEC LA GRANDE BRETAGNE

1. Autonomie politique :

(a) Maintien absolu des libertés politiques qui appartiennent de droit à toutes les colonies autonomes de la Grande-Bretagne et que la Constitution de 1867, dans la pensée de ses auteurs, devait garantir au Canada.

(b) Opposition à toute participation du Canada aux délibérations du Parlement britannique et de tout conseil impérial permanent ou périodique.

(c) Consultation des Chambres par le gouvernement, sur l'opportunité de participer aux conférences extraordinaires des pays d'allégeance britannique, et publicité absolue des délibérations et décisions de ces conférences.

(d) Liberté absolue de réglementer notre immigration au point de vue exclusif de nos intérêts.

(e) A chaque session parlementaire, production de toute correspondance ou document officiels échangés depuis la dernière session entre le gouvernement canadien et le Bureau Colonial ou les gouvernements des autres colonies britanniques.

(f) En cas de conflit constitutionnel entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, invocation directe du jugement du Conseil privé. En tout autre cas, restriction des appels aux tribunaux provinciaux pour les lois provinciales et aux tribunaux fédéraux pour les lois fédérales.

(g) Droit de représentation à tout congrès international où des intérêts canadiens seraient en jeu, et consultation des Chambres sur l'opportunité de se prévaloir de ce droit.

2. Autonomie commerciale :

(a) Droit absolu de faire et de défaire nos traités de commerce avec tous les pays, y compris la Grande-Bretagne et ses colonies.

(b) Liberté de nommer des agents qui pourront traiter directement des intérêts commerciaux canadiens avec les chancelleries étrangères.

3. Autonomie militaire :

(a) Abstention de toute participation du Canada aux guerres impériales en dehors du territoire canadien.

(b) Résistance à toute tentative de recrutement que ferait l'Angleterre au Canada.

(c) Opposition à l'établissement d'une école navale au Canada avec le concours et pour le bénéfice de l'autorité impériale

(d) Direction de notre milice et de nos écoles militaires, en temps de paix comme en temps de guerre, au point de vue exclusif de la défense du territoire canadien. — Refus absolu de tout congé demandé par un officier de milice en vue de prendre part à une guerre impériale.

(e) Commandement de la milice canadienne par un officier canadien nommé par le gouvernement canadien.

II. RELATIONS DES PROVINCES AVEC LE POUVOIR FÉDÉRAL

1. Maintien absolu des droits garantis aux provinces par la Constitution de 1867 dans l'intention de ses auteurs. Respect du principe de la dualité des langues et du droit des minorités à des écoles séparées.

2. Modification de la base des subventions fédérales aux provinces par les moyens suivants :

(a) Abolition de la subvention spécialement destinée au maintien des législatures, et augmentation proportionnelle de la subvention *per capita*.

(b) Détermination de la subvention *per capita*, pour chaque province, d'après la population constatée au dernier recensement.

3. Administration de la justice criminelle par le gouvernement fédéral et à ses frais.

4. Nomination des juges des tribunaux civils par les gouvernements provinciaux.

III. POLITIQUE INTÉRIEURE

1. Détermination de notre politique douanière au point de vue exclusif des intérêts canadiens.

2. Abolition du système de subventions de l'Etat à des entreprises privées (chemins de fer, transports maritimes, etc.). Participation de l'Etat à ces entreprises (si elle est essentielle au bien public) à titre d'actionnaire seulement et dans les mêmes conditions que les autres actionnaires, ou à titre de créancier privilégié.

3. Exercice plus efficace, par le gouvernement, de son droit de réglementer les tarifs de transport et de déterminer le tracé et les terminus des chemins de fer.

4. Adoption par les provinces d'une politique de colonisation plus active et plus en harmonie avec leurs besoins respectifs. — Attribution exclusive aux ministères de la Colonisation de la vente des terres pour fins agricoles.

5. Répartition plus équitable, entre les différentes parties de la Confédération, de l'argent voté par le Parlement fédéral pour les fins de l'immigration et de la colonisation.

6. Au système actuel d'aliénation permanente de nos forces hydrauliques ou pouvoirs d'eau, substitution d'un système de location aux enchères, par baux emphytéotiques.

7. Réforme immédiate de notre système d'exploitation forestière, en vue d'assurer la conservation de nos forêts comme source de fortune publique. — Publication annuelle d'un état indiquant :

(a) Les concessions de terre et de droits de coupe faites durant l'année, avec leurs conditions.

(b) L'étendue total des forêts en coupe et celle des forêts vierges, avec spécification aussi exacte que possible des essences de bois, du site, etc.

8. Développement à l'école d'un enseignement patriotique propre à donner à l'élève une notion plus juste de la beauté de notre histoire et des ressources de notre pays.

9. Réglementation plus efficace des opérations des compagnies d'assurance, des associations de secours mutuel, des sociétés industrielles et financières en général, et des opérations de Bourse.

10. Adoption de lois propres à développer au Canada la production littéraire et artistique. — Adhésion de ce pays aux conventions internationales sur la propriété littéraire et les droits d'auteur.

11. Application plus stricte des lois ouvrières actuelles, et adoption de nouvelles lois propres à garantir la sécurité du travail et la liberté d'association.

C'est ce programme que M. Bourassa a expliqué et développé, à la réunion tenue au Manège, de Québec, le 8 décembre dernier.

Pris dans son ensemble, ce programme nous va très bien, *as far as it goes*, mais il ne va pas jusqu'au bout, comme nous le verrons tout à l'heure.

Presque toutes les réformes que propose la Ligue nationaliste, la *Vérité* les a souvent préconisées; les périls qu'elle dénonce, la *Vérité* les a signalés à maintes reprises.

Nous avons toutefois une réserve à faire touchant une phrase du premier *Considérant*.

Nous ne saisissons pas l'à propos de cette opposition qu'on veut établir entre *pays monarchiques* et *pays démocratiques*.

Puisque le Canada est une colonie britannique, notre pays est aussi *monarchique* que l'Angleterre elle-même.

Comme les Anglais eux-mêmes, nous reconnaissons la Couronne anglaise comme la source de l'autorité politique chez nous. Nous habitons donc un *pays monarchique*.

Il ne faut pas avoir peur du mot *monarchie*. La monarchie est une forme de gouvernement très légitime; et c'est sous cette forme de gouvernement que la Providence nous a placés. La monarchie est donc pour nous le gouvernement légitime. Ne craignons pas de nous proclamer *monarchistes*.

On a tant abusé, on abuse tant du terme *démocratie*; on y attache tant de significations inacceptables, que c'est un mot qu'il ne faut employer qu'avec une grande réserve.

D'ailleurs, comme nous venons de

le dire, nous habitons un pays monarchique, et non point démocratique. Par conséquent, cette opposition entre pays monarchiques et pays démocratiques nous paraît de trop dans ce programme.

Mais c'est plutôt par omission que par commission que pêche le programme de la Ligue nationaliste.

Comme on peut le voir, le programme de la Ligue nationaliste sauvegarde " le principe de la dualité des langues " et " le droit des minorités à des écoles séparées ". C'est très bien, et sous ce rapport il n'y a rien à ajouter au programme.

Mais il y a un article qui nous paraît manquer dans ce programme. Nous voudrions y trouver une déclaration explicite en faveur du maintien et du développement de la nationalité canadienne-française, comme élément distinct dans la Confédération, comme élément ayant ses aspirations patriotiques à lui, son idéal à lui, ses droits particuliers, ses devoirs propres.

Le respect du principe de la dualité des langues, c'est fort bien ; mais, selon nous, cela ne va pas assez loin, n'est pas assez affirmatif du droit à l'existence de la nationalité distincte des Canadiens français.

Il n'y a pas à le nier, il se fait de grands et continus efforts pour fusionner les deux grandes races qui habitent le Canada, afin de ne former qu'une seule race : la race canadienne, sans distinction d'origine.

Dans l'état actuel des choses, cette fusion ne peut se faire qu'au détriment de la race canadienne-française.

Le grand tout canadien que l'on veut former, ne pourrait avoir qu'un seul résultat pratique : noyer l'élément canadien d'origine française.

C'est dans ce but, indubitablement, que l'on a fondé la Confédération : faire disparaître l'élément d'origine française comme élément distinct dans le grand tout canadien, lequel grand tout devait avoir un cachet essentiellement anglo saxon.

C'est un piège que les Canadiens français du temps n'ont pas suffisamment vu. Il importe grandement que nous le voyions et que nous n'y tombions pas.

Il doit être parfaitement compris que la population du Canada se compose de deux éléments distincts et qui doivent rester distincts : l'élément de langue française et l'élément de langue anglaise.

Entre ces deux éléments il peut et il doit y avoir, dans l'intérêt commun, entente, alliance même ; mais il ne doit y avoir ni fusion, ni même union, dans le sens de mariage.

Encore une fois, les deux éléments qui composent la population du Canada doivent s'entendre, mais nullement s'amalgamer.

Cette entente est suffisante pour que les affaires matérielles de la Confédération prospèrent. Aller plus loin, ce serait compromettre l'avenir de la race canadienne-française comme race distincte.

La Confédération actuelle n'est pas le dernier mot des transformations politiques de cette partie de l'Amérique du Nord que nous habitons et que nos ancêtres ont conquise à la civilisation chrétienne. Nous devons réserver

l'avenir, tout en acceptant la situation actuelle.

Pour réserver l'avenir, il faut garder intacte la nationalité canadienne-française, telle que nos pères et nos aïeux l'ont formée. Il faut la préserver de toute infiltration protestante, la protéger contre toute invasion anglo-saxonne ou américaine.

Si nous faisons cela, nous pouvons compter sur la divine Providence pour le reste. A l'heure marquée par Dieu, la race française en Amérique prendra sa place au milieu des nations autonomes de la terre. C'est là notre destinée, et il ne faut pas la perdre de vue.

Nous voudrions donc voir dans le programme de la Ligue nationaliste un article qui formulât nettement notre devoir de maintenir et de développer la nationalité canadienne-française comme élément distinct de la population du Canada.

Les fondateurs de la Ligue ne trouvent-ils pas opportune l'insertion dans leur programme d'un article vraiment nationaliste ?

## L'AUDITORIUM ET NOS JOURNAUX

Dans notre numéro du mois d'octobre, nous avons constaté que le nouveau théâtre de Québec, qui porte le nom ci-dessus, débutait mal ; que des pièces, mauvaises ou douteuses, y avaient été représentées ; qu'il paraissait y avoir une absence complète de contrôle et de censure.

Ceux à qui s'adressaient nos observations n'en ont tenu aucun compte. On a continué à faire jouer sur la scène de l'Auditorium n'importe quoi, et à couvrir les murs d'affiches que la police aurait dû détruire.

Mais le maire de Québec est président de la compagnie de l'Auditorium, et les échevins, pour la plupart, du moins, paraît-il, en sont actionnaires. Dès lors, que voulez-vous que les autorités municipales fassent à l'égard de ce théâtre... si ce n'est de l'exempter d'impôts ! Exiger, dans de telles circonstances, que la police surveille ce lieu d'amusements, c'est se montrer naïf.

Donc, l'Auditorium n'est point surveillé, mais pas du tout, ni par la police, ni par la presse quotidienne. Seules les publications qui ont nom : la *Semaine religieuse*, les *Fleurs de la Charité* et la *Vérité* s'en occupent et mettent le public en garde contre le danger.

Non seulement la grande presse ne surveille pas cet Auditorium, elle l'encourage ouvertement, à tant la ligne, c'est compris, dans son œuvre de dépravation sociale. C'est déplorable.

Dans la livraison de décembre des *Fleurs de la Charité*, le directeur de cette excellente revue consacre à ce sujet un article que nos confrères de la presse quotidienne ne reproduiront probablement pas, mais qu'ils devraient au moins lire et mettre à profit.

L'auteur de cet écrit montre que nous manquons entièrement de critique théâtrale. Nos journalistes ne savent que faire de la réclame.

Voilà le mot de la situation : nos journaux, en matière de théâtre, ne font point de critique ; ils ne songent qu'à une chose : encaisser quelques

sous, en publiant, à tant la ligne — et pas cher encore — des réclames échevelées que leur apportent les intéressés.

Si, encore, on ne disait que des sottises ; mais l'envie d'encaisser quelques sous, ou d'obtenir quelques billets de faveur, fait que nos journalistes acceptent n'importe quelle réclame qu'on leur apporte, même en faveur de pièces que, leur titre seul l'indique, la police devrait interdire rigoureusement.

Sous ce rapport l'organe bleu et l'organe rouge, de Québec, rivalisent de zèle.

C'est ainsi que, vers le temps de Noël, il s'agissait de puffer deux pièces vulgaires au suprême degré, sensationnelles au-delà du permis et dangereuses, particulièrement pour la jeunesse. Il serait difficile de dire lequel des deux journaux français de Québec, du *Soleil* ou de l'*Événement*, y a mis le plus de sottise ferveur.

Voici, d'abord, ce que l'on pouvait lire dans l'organe bleu, en date du 22 décembre :

" *A gentleman by day, a burglar at night*, tel est le titre suggestif de la pièce que nous offrira la direction du Proctor toute la semaine prochaine.

" C'est la peinture très exacte de la vie des criminels dans une grande ville. Jamais on n'a atteint un tel degré de réalisme, sur aucune scène."

Le lendemain, pour ne pas se laisser surpasser par la feuille rivale, le *Soleil*, organe rouge, publiait ce qui suit :

" La pièce (*a gentleman by day, a burglar at night*) est une peinture vivante de la vie des criminels dans cette grande ville. Jamais elle n'a été mieux représentée sur une scène théâtrale. La pièce est sans cesse palpitante d'intérêt."

Simultanément, le 28 décembre, les deux organes ont publié une autre réclame échevelée en faveur de cette "peinture vivante de la vie des criminels"

Nous détachons ce qui suit de l'article du *Soleil* :

" Il y a une fascination dans le crime, même pour ceux qui l'ont en honneur... Il y aura de l'intérêt donc dans le drame intitulé : *gentilhomme le jour et voleur la nuit*, que l'on donnera à l'Auditorium à commencer ce soir... Il y a dix scènes et la production est d'un réalisme merveilleux."

Et l'*Événement* :

" Un grand nombre de personnes ont déjà entendu parler des voleurs qui faisaient sauter des serrures de coffres-fort (*sic!*) mais bien peu, si non personne, ne les a vus à l'œuvre. En se rendant ce soir à l'Auditorium, le public sera témoin de cette scène. On n'emploiera pas les vieilles méthodes des voleurs, on sera témoin des procédés modernes, c'est-à-dire de tout le raffinement que les voleurs déploient pour détrousser un coffre fort... *Rendons-nous donc à l'Auditorium, ce soir!*"

Et voilà l'éducation pratique que reçoivent nos jeunes gens à ce théâtre que nos édiles encouragent en l'exemptant d'impôts pour dix ans !

C'est incroyable, mais c'est bien cela !

Et les journaux, au lieu de dénoncer cette école du crime ; au lieu de mettre le public en garde contre de pareilles scènes, au lieu d'exiger, au nom de la morale publique, que la police empêche une représentation aussi périlleuse, une initiation aussi éhontée aux procédés des criminels, au " raffinement des voleurs " ; au lieu de s'élever avec

force contre une aussi détestable incitation au crime ; les journaux, disons-nous, au lieu de dénoncer ce théâtre de bas étage, l'encouragent, en publiant, moyennant finance, des réclames stupides en faveur de ces cabotins exotiques !

Vraiment, c'est à désespérer de l'avenir de notre ville et de notre pays ; car cela indique, de la part de ceux qui ont pour mission de former l'opinion publique, un manque complet de jugement, nous pourrions dire, de sens moral !

Tout homme sérieux devra admettre que de pareilles représentations sont de nature, non seulement à corrompre le goût littéraire de nos populations, mais aussi à les familiariser avec le vice, et même à planter dans le cœur de certains jeunes gens des germes de mort.

Et remarquez que ce n'est pas là un accident ; c'est un système (1). Nos journaux, pourvu que cela leur rapporte quelque chose, annoncent et font mousser n'importe quelle pièce de théâtre, quelque triviale, quelque vulgaire, quelque dangereuse qu'elle soit.

Le jour de Noël — oui le jour de Noël ! on a représenté à l'Auditorium une autre de ces pièces américaines, stupidement sensationnelles, qui tiennent l'affiche depuis l'inauguration de ce théâtre. Cela était intitulé : *His last dollar—Sa dernière piastre*.

Toujours de la réclame dans nos journaux, sans l'ombre, nous ne disons pas de critique, mais de réserve.

Voici un petit extrait du *Soleil*, 19 décembre :

" *Sa dernière piastre* indique un mélodrame dans lequel il y a des scènes sanglantes. On y présente les courses de chevaux et les spéculations de la bourse dans toute leur crédulité. Ce sont des machinations de toutes sortes de Tom Linson pour frauder son associé."

Bien entendu, la langue de ce théâtre destiné à faire l'éducation de notre société française de Québec ! c'est la langue américaine, le slang des Etats-Unis, laquelle langue, comme l'a dit un écrivain, ne peut être appelée de l'anglais que parce que ce n'est pas une autre langue !

L'œuvre que poursuit cet Auditorium est donc, à part ses autres mauvais aspects, une œuvre de dénationalisation des Canadiens français.

(1) Une autre preuve que c'est un système, nous la trouvons dans le *Soleil* du 5 janvier. Au cours d'une réclame en faveur d'une autre pièce jouée à l'Auditorium, *Child Slaves*, on lit l'incroyable phrase que voici : " Le drame est excellent, c'est la vie dans le Bowery à New York ". Pourtant, on n'est pas sans savoir, au *Soleil*, que le Bowery est le quartier le plus tough de New York ! Mais qu'est-ce que cela fait au *Soleil* ? C'est tant la ligne !

Voici un autre échantillon du genre de représentations théâtrales (?) qu'on donne à l'Auditorium. Nous extrayons ce qui suit d'une réclame du *Soleil*, 7 janvier, en faveur d'un autre mélodrame, *New York day by day* : " Le vendeur allemand de saucisse chaude amusera le public, de même que le personnage irlandais, le cirreur de bottes, la vendeuse de fleurs... la vieille mère Cantwell qui est la gardienne de la caverne des voleurs près de la Rivière de l'Est, l'anglais et le rat de quais (il s'agit d'un gamin, supposons nous, car on appelle wharf rats les gamins qui flânent sur les quais) tout cela est du plus naturel ; c'est la vie vécue dans la métropole américaine ". N'est-ce pas que l'éducation populaire par le théâtre est une belle institution ? Et n'est-ce pas que le Conseil de ville a bien fait d'encourager cette belle œuvre sociale en exemptant la compagnie de l'Auditorium d'impôts pour dix ans ?

P. S. Ces jours derniers, il y a eu, à l'Auditorium, du théâtre français. Naturellement, les journaux se sont pâmés d'admiration. Or, nous tenons de bonne source que ça été un vrai scandale que ce théâtre français, infiniment pire que les vulgaires pièces américaines !

## BELLE FRANCE !

Pas de doute, ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique, dans l'ancien royaume de saint Louis, sous l'omnipotence des Frères Trois points, est légèrement embarrassant pour les frères et amis de ce côté-ci, qui se sont donné la mission de déniaiser le peuple canadien, et voudraient bien lui persuader que l'autorité du *Grand-Orient* est autrement suave que celle de l'Evêque de Rome.

Or pour démontrer cette thèse, ce sont des preuves évidemment faibles que les crochetages des demeures privées, les assauts donnés aux couvents, l'expulsion des Sœurs de Charité du lit des pauvres matelots infirmes, l'emprisonnement de quelques moines uniquement coupables de ne s'être pas mis de leur plein gré sur la rue.

Dans cet embarras, que font nos partisans du régime maçonnique quand même ? Simplement ils prennent la tangente. Laisant dans l'ombre toutes les infamies, qui déshonorent la maçonnerie au pouvoir, ils nous servent une longue nomenclature des victoires de la troisième République sur le Wilsonisme, le Boulangisme, le Panamisme, le Dreyfusisme, y compris celle sur le cléricalisme et la Congrégation par les procédés courtois que l'on sait. Et comme dans ces prétendues victoires tout a été sauf pour la secte, fors l'honneur, ils se hâtent de passer aux triomphes de l'extérieur, dont les dessous intéressés sont moins connus. Ils nous montrent l'autocrate de toutes les Russies tendant la main à Marianne ; l'Italie de Machiavel demandant à l'Allemagne l'autorisation de faire une risette passagère à sa sœur maçonnes d'au-delà des Alpes, pour des fins commerciales ou autres qui ne feront qu'affermir le traité de Francfort ; l'Angleterre venant à Paris rafraîchir son prestige un peu brûlé par le soleil de l'Afrique australe. Là-dessus nos panégyristes avancent hardiment que seuls des esprits étroits et mesquins peuvent encore se répandre en jérémiades sur le sort de la France, et prédire sa ruine prochaine.

Eh ! mon Dieu ! qui donc prédit, parce qu'un gouvernement sectaire l'opprime et déshonore, que la France va être rayée de la carte de l'Europe, qu'elle va cesser de faire figure dans le monde, n'avoir plus ni armée, ni flotte, ni alliances, ni peintres, ni sculpteurs, ni écrivains ? Hélas ! il est des fléaux plus terribles. Quand Dieu a résolu de punir des individus ou un peuple, ce ne sont pas des revers de fortune qu'il leur envoie, il se contente de les livrer à la furie de leurs propres désirs !

.....perdere quos vult  
Jupiter dementat.....

Eh bien ! oui, que messieurs les francs-maçons de France aient la liberté d'aller jusqu'au bout de leurs

desseins ; qu'ils la forment, la génération de leurs rêves ; que des chaires où trônent des personnages constitués en autorité, leurs doctrines aillent frapper les oreilles de pauvres adolescents, en qui bouillonne la sève des plus basses convoitises, et que mord le frein de toute morale ; que ces doctrines leur apprennent qu'en effet on ne sait trop ce qu'est le nommé Dieu, que ses commandements sont périmés ; que la vertu et le vice sont des produits comme le vitriol et le sucre (1) ; qu'on ignore si la pensée n'est pas la résultante de forces physico-chimiques ; qu'en tous les cas il n'y a pas lieu de se préoccuper d'un au-delà, ni de compensations chimériques pour les privations de cette vie ; oui, que ce poison du matérialisme, selon les vœux de la secte maçonnique, pénètre jusqu'aux entrailles de la nation et en fasse une société vraiment laïque ; alors les pauvres Congréganistes persécutés seront plus que vengés ; alors le petit troupeau de Jésus Christ, qui n'aura pas disparu, continuera à faire l'honneur de la France ; éclairci peut-être, mais purifié et fortifié au creuset de la tribulation, il restera le souverain par les vertus maîtresses et dominatrices, dont il aura de plus en plus le monopole, par l'abnégation, le sacrifice, la charité... mais la masse populaire au milieu de quel débordement de fange elle se débattrait ! Les dignes morales effondrées, ce sera l'envahissement d'une corruption toujours plus effrénée ; ce sera le règne de l'alcoolisme, du divorce, des appétits débridés, de l'anarchie et du brigandage... ce sera... mais n'est-ce pas déjà ?...

Voyez, pour ne citer qu'un exemple sur mille, ce qui s'est passé, le mois dernier à Lyon. Pendant que les députés anglais et leurs hôtes français, réunis au palais de la Bourse, échangeaient, sur la fin du dîner, des toasts à la paix universelle et à la fraternité des peuples, les cris de haine des anarchistes, maîtres de la rue, et le couplet infâme de l'*Internationale* qui réserve les balles aux généraux, montèrent jusqu'aux convives, donnant le démenti le plus brutal à leurs généreuses espérances. Le préfet de Lyon dut donner à la troupe l'ordre de charger les manifestants, avant d'avoir vidé son verre de champagne.

Je ne l'ignore pas, ces fléaux-là les gouvernants sectaires de la France les appellent, loin de les redouter ; tout leur travail consiste à hâter leur venue ; ils n'ont pas de repos qu'ils n'aient supprimé la concurrence des écoles chrétiennes, qu'ils n'aient fait disparaître les couvents, ces vivants paratonnerres... ; qu'ils n'aient préparé au torrent un lit libre de tout obstacle. Laissez faire ! le mal n'en reste pas moins le mal, malgré que des pécheurs l'estiment un bien ; l'alcool n'en est pas moins un feu qui dévore les tissus, malgré qu'il y ait des alcooliques à ne pouvoir s'en passer — Théoriciens socialistes ou autres ne changeront pas la nature des choses ; ils n'édifieront pas une société idéale en déchaînant des forces qui sont essentiellement destructrices.

Et voilà pourquoi nous protestons contre ces folliculaires d'outre mer

(1) Mot de Taïne.

venant ici nous ressasser des clichés qui, à cette heure, ont plus que l'inconvénient d'être usés ; qui sont menteurs. Nous ne voulons pas, au nom de l'humanité, entendre dire que sous le régime actuel la France est toujours à la tête de la civilisation ; car nous ne reconnaissons pas trace de civilisation dans un gouvernement qui prive plus de cent mille citoyens et citoyennes des droits essentiels à tout être humain, tels que ceux d'avoir un chez soi, de s'associer, d'enseigner, de prier ; qui dépouille les pères de famille de la faculté de faire élever leurs enfants suivant leur convenance ; qui déshonore l'armée nationale en l'employant à prendre d'assaut des maisons de moines et de nonnes... Non, non ; la France n'est plus la belle France : elle le redeviendra, espérons-le ; mais pas avant de s'être débarrassée du chancre maçonnique qui la défigure et la gâte jusqu'à la moëlle.

## LE CABINET ROSS

Le gouvernement provincial d'Ontario, présidé par M. Ross, vient de subir une défaite écrasante dans le comté de Renfrew-Nord.

Au mois de mai 1902, aux élections générales, le candidat ministériel, M. Monro, avait été choisi à une majorité de 450 voix. M. Monro est mort peu après, et le gouvernement Ross a laissé le comté sans représentant pendant plus d'un an et demi.

Enfin, il s'est risqué à ordonner l'élection d'un successeur à M. Monro. Le scrutin a eu lieu le 26 décembre, et le candidat de l'opposition, M. Dunlop, l'a emporté par une majorité de plus de 600 voix — un déplacement de plus de mille voix !

De toute évidence, il y a un courant populaire très fort, dans la province voisine, contre le gouvernement libéral provincial. Et cela ne doit pas nous étonner. D'abord, les libéraux sont au pouvoir, à Toronto, depuis 30 ans. Comme le dit très bien la *Patrie*, c'est vingt ans de trop. Sous notre régime de gouvernement, un parti qui reste longtemps au pouvoir se corrompt inévitablement. Pour purifier un peu l'atmosphère politique, il faut, tous les huit ou dix ans, un changement radical.

La corruption établie en ces dernières années autour du gouvernement d'Ontario est devenue une véritable honte pour le Canada entier.

Le cabinet Ross ne se maintenait, depuis assez longtemps, que fort péniblement, n'ayant pour l'appuyer qu'une majorité de trois voix. La défaite qu'il vient d'essuyer à Renfrew Nord pourrait bien être le commencement de la fin.

Sa faible majorité vient d'être réduite encore par la mort d'un de ses partisans, M. Andrew Pattullo, député provincial d'Oxford Nord, qui s'est suicidé, le 29 décembre, à Londres, où il était allé travailler dans les intérêts de M. Chamberlain.

Pour rendre la situation de M. Ross encore plus précaire, les élections de quatre de ses partisans et d'un membre de son cabinet sont "contestées" et la demande d'invalidation de ces cinq élections devait se produire devant les tribunaux au cours du mois de janvier.

Si on en juge par ce qui s'est passé, naguère, en semblable occurrence, plusieurs de ces élections seront vraisemblablement cassées pour cause de corruption électorale.

On peut donc dire que le cabinet Ross n'occupe pas une position constitutionnelle régulière ; car il y a tout

lieu de croire qu'il ne jouit de la confiance ni de la majorité des électeurs, ni de la majorité légalement élue des députés. Ce qui ne l'empêche pas de se cramponner au pouvoir et de vouloir s'y maintenir à tout prix, même par des moyens fort discutables.

C'est ainsi qu'il vient de faire convoquer la législature, sous prétexte que certains crédits sont épuisés. Le motif réel de cette convocation hâtive paraît être plutôt de permettre à ses partisans, dont l'élection est menacée d'invalidation, d'arrêter les procédures devant les tribunaux. Car, pendant que la législature siège, les députés dont l'élection est attaquée peuvent, s'ils le veulent, empêcher la continuation du procès.

Il semble que le lieutenant-gouverneur d'Ontario s'est montré complaisant à l'excès à l'égard du cabinet Ross, en se prêtant à cette manœuvre de la convocation de la législature dans des circonstances aussi louches. N'aurait-il pas agi plus constitutionnellement, si au lieu de suivre l'avis de ses ministres aux abois, il avait exigé que les tribunaux eussent l'occasion de décider si ses ministres ont, ou non, pour eux la majorité légalement élue de la députation ? Nous le croyons. Car si M. Ross et ses collègues n'ont pas la confiance de la majorité des députés, ils n'ont pas le droit de donner un avis quelconque au lieutenant-gouverneur.

## Un motu proprio de Pie X

Les journaux catholiques de France nous apportent un *motu proprio* de Sa Sainteté Pie X établissant les principes fondamentaux de l'action populaire chrétienne. Nous publierons intégralement, dans notre prochain numéro, du 1er février, cet important document.

Cet acte pontifical a été rendu nécessaire par les dissensions qui ont éclaté parmi les catholiques italiens à la suite du récent congrès de Bologne ; mais si c'est la situation en Italie qui a déterminé le Pape à parler, les règles qu'il établit, moins deux articles du *Compendium*, visant d'une façon spéciale l'action populaire chrétienne en Italie, regardent également tous les catholiques du monde entier ; car, partout, il peut et devrait être question d'*action populaire chrétienne*. Voilà pourquoi nous nous ferons un devoir de publier ce *motu proprio* de N. S. P. le Pape Pie X, glorieusement régnant et veillant avec une sollicitude apostolique sur tout le troupeau du Christ.

## Nouvelle loi de persécution en France

Le 18 décembre dernier, M. Combes, président du conseil, et M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, ont saisi la Chambre d'un nouveau projet de loi dirigé contre l'enseignement congréganiste. L'article premier se lit comme suit :

"L'enseignement primaire, secondaire et supérieur est interdit, en France, aux congrégations.

"Sont abrogées, toutes les dispositions contraires des lois, décrets, ordonnances et autres actes des pouvoirs publics.

"En conséquence, les statuts approuvés des congrégations autorisées en vue d'aider à l'enseignement sont et demeurent annulés en totalité ou dans celles de leurs parties qui autorisent ces congrégations à se consacrer à l'enseignement."

Après les congrégations non autorisées, voici les congrégations *autorisées* qui y passent !

On devait s'y attendre ; mais tous, malheureusement, en France, ne s'y attendaient pas. En certains quartiers, là-bas, on avait encore des illusions !

Au compte même de ses auteurs, ce projet de loi atteindra 698 congrégations, dont une d'hommes, celle des Frères des Ecoles chrétiennes (Institut fondé par saint Jean-Baptiste de La Salle), et les autres, de femmes, ayant ensemble 4,269 établissements scolaires.

Le gouvernement se donne un délai de cinq ans pour la *complète* exécution de cette loi ; n'ayant encore ni les maîtres, ni les locaux, ni l'argent, il n'est pas prêt à l'appliquer, intégralement, tout de suite. A mesure qu'il en aura les moyens, il supprimera, progressivement, les écoles congréganistes jusqu'ici autorisées. Deux pays !

## Un incident diplomatique et ses leçons

Les journaux d'Europe se sont beaucoup occupés d'un incident diplomatique qui s'est produit au mois d'octobre dernier.

Le czar de Russie devait rendre visite au roi d'Italie.

La chose était tellement certaine et l'événement tellement prochain qu'à Rome on avait commencé les préparatifs de la réception, la décoration des édifices publics, des rues, etc.

L'empereur s'était même mis en route et était rendu en Autriche, où il a fait visite à l'empereur François Joseph.

Tout à coup, le 12 octobre, on annonce au roi d'Italie que la visite projetée, arrêtée, promise, n'aura pas lieu.

Quelle raison a pu déterminer le czar à renoncer à sa visite au roi d'Italie ?

Elle a dû être assez grave, car un souverain, allant visiter un autre souverain, ne rebrousse pas ainsi chemin par simple caprice.

La raison apparente, celle donnée par les journaux russes, c'est que le czar redoutait des manifestations au moins désagréables dont les socialistes italiens le menaçaient et que le gouvernement italien aurait été impuissant à réprimer. Cette raison n'a pas été acceptée par tout le monde, comme étant la vraie raison.

En Italie on a prétendu que c'est la position tendue, en Extrême Orient, entre la Russie et le Japon, qui a rappelé le czar à Saint-Petersbourg. Mais cette raison n'en est pas une, puisque le czar, après avoir annoncé qu'il ne pourrait pas aller à Rome, s'est amusé assez longtemps en Autriche et en Allemagne.

Le 4 novembre, Nicolas II a rencontré Guillaume II à Wiesbaden.

Une troisième raison mise en avant par un correspondant de la *Croix*, de Paris, pour expliquer la conduite du czar, c'est que celui-ci, constatant les idées irrédentistes du roi d'Italie, n'aurait pas voulu froisser l'empereur d'Autriche en ayant l'air d'approuver les desseins du monarque italien qui convoite ouvertement certains territoires appartenant à l'Autriche.

En effet, peu auparavant, le roi d'Italie, recevant une députation de sujets autrichiens irrédentistes (1), les avait félicités de leur esprit patriotique, c'est-à-dire de leur désir de secouer le joug autrichien !

C'était raide pour l'allié de l'empereur d'Autriche ; et il est fort possible, en effet, que le czar n'ait pas voulu, par une visite au roi d'Italie, encourager cet esprit qui n'est digne ni d'un bon voisin ni d'un loyal allié.

Quoi qu'il en soit, le non accomplis-

(1) Le mot irrédentiste vient du mot italien *irredenta* — *Italia irredenta* — *L'Italie non rattachée*. Les irrédentistes prétendent que tout territoire où se parle l'italien doit appartenir à l'Italie, et ils conspirent et travaillent dans ce sens. Or l'italien se parle dans plusieurs contrées appartenant à l'Autriche, Trieste et le Trentin, par exemple.

sement de la promesse du czar de rendre visite au roi d'Italie a causé un vif chagrin en Italie. Ça même été une humiliation nationale, d'autant plus cuisante que l'on comptait beaucoup sur cette visite pour donner du relief au nouveau royaume d'Italie qui manque décidément de prestige.

La première leçon à tirer de cet incident, c'est qu'un royaume fondé sur la révolution, l'usurpation et la spoliation acquiert difficilement des assises solides.

Mais il y a une autre leçon, beaucoup plus importante, qui ressort de cette visite manquée, de cet *accident diplomatique*. Un correspondant romain de l'*Univers*, de Paris, la fait ressortir en ces termes :

« Le czar devait voir le Pape : il ne le verra pas à cause d'un conflit qui ne concerne le Pape en aucune façon. Il pouvait être utile aux catholiques de Russie, utile au gouvernement impérial lui-même que l'empereur eût une conversation avec le Chef de l'Eglise catholique. Mais non, cette conversation du czar et du Pape n'aura pas lieu à cause de la faiblesse ou de la maladresse du ministre Zanardelli. Un mot d'ordre, un rassemblement, des meetings, des manifestations, une campagne de sifflets en un mot : et le Chef de l'Eglise se trouve bien et dûment séquestré d'avec le monde extérieur.

« Ne vous semble-t-il pas qu'à vous placer même purement au point de vue des simples intérêts internationaux, la situation présente du Pape est anormale ? — Anormale, encore une fois, non pour lui seulement, non seulement pour nous, catholiques, qui souffrons de tout ce qui restreint et embarrasse la liberté de l'Eglise, mais anormale pour les peuples civilisés et pour leurs gouvernements. Tous, tant qu'ils sont, ils dépendent, et pour des questions qui intéressent le ressort le plus intime de leur vie nationale — le ressort religieux — de la bonne ou de la mauvaise humeur du gouvernement italien, de son orientation politique favorable ou opposée aux partis extrêmes, de l'ordre qu'il fait régner ou du désarroi où il s'abandonne... Ils dépendent, disons-nous, car l'émeute déchaînée ou tolérée peut ou troubler les pèlerinages des foules, ou empêcher les visites des chefs d'Etat.

« Soyez si vous voulez ce que l'on appelle aujourd'hui avec quelque prétention, « un esprit averti » ; hochez doucement la tête avec un sourire entendu quand on parle de question romaine ; fermez les yeux pour un instant sur la cause ; ne recherchez pas pas quelle est ou n'est pas la solution. Mais je défie bien « un esprit averti », s'il est de bonne foi et s'il a du bon sens, de ne pas reconnaître qu'il y a dans la situation faite au Chef de tous les catholiques une énorme anomalie ; or, cette anomalie s'impose à l'attention et aux préoccupations du monde. »

En effet, cet incident ou cet accident diplomatique, humiliant pour le roi et les ministres italiens, met en évidence, d'une façon éclatante, la position intolérable faite au Chef de l'Eglise par l'usurpation de ses Etats et de sa Capitale. Il est bien réellement prisonnier, puisque le monde extérieur ne peut communiquer avec lui que si la révolution italienne le veut bien.

## Le crime à Chicago

Nous traduisons l'article suivant qui a paru dans *The New World*, feuille hebdomadaire catholique publiée à Chicago :

« Même le citoyen le plus optimiste est épouvanté en considérant l'état actuel de la civilisation à Chicago. On peut se demander si jamais le paganisme pur et simple a présenté plus déplorable bilan. Nous avons un grand nombre de justes lois, mais il est de toute évidence que le grand nombre de criminels ne s'en occupent guère. Pensez-y ! Au cœur même de cette cité qui compte une population de deux millions et demi, des hommes et des femmes sont assommés et volés en plein jour. Des hommes qui avaient l'audace de continuer à travailler, pendant que d'autres étaient en grève, ont été assassinés sur le seuil de leur porte. Presque tous les jours des enfants d'écoles sont enlevés, des banques, des bureaux de poste, des dépôts de charbon sont visités par des voleurs. Chaque matin la presse est remplie de récits de meurtres, de vols, de violences indescriptibles. C'est une orgie de crimes propre à effrayer les timides.

« Quelle en est la cause ? Dans son discours, maintenant célèbre, prononcé, l'année dernière, à Harvard, sur l'insuccès de l'éducation populaire, le président de cette institution, M. Eliot, disait :

« C'est une honte pour l'éducation populaire que les plus grands crimes violents se commettent en grand nombre sur tous les points du territoire des Etats-Unis, dans les vieux Etats comme dans les nouveaux, par les individus et par les foules, sans que ces crimes, en grande partie, soient punis. On compte au sein de nos populations un nombre considérable de cambrioleurs, de voleurs, d'émeutiers, de lynchiers, de meurtriers, et ces populations ne sont pas assez intelligentes (1) soit pour supprimer, soit pour exterminer ces criminels. La nature des lectures quotidiennes fournies au public américain est aussi grandement propre à nous faire envisager avec découragement les résultats obtenus jusqu'ici par les écoles publiques. Puisque l'un des résultats précieux de l'éducation est de développer un goût pour les saines lectures, l'achat par notre peuple de milliers de tonnes de publications éphémères qui ne sont bonnes ni dans la forme ni dans le fond indique que l'un des buts de l'éducation populaire n'a pas été atteint. »

« Une formation morale insuffisante et des lectures sensationnelles, voilà ce qui entraîne la jeunesse américaine à sa ruine. C'est un fait digne de remarque que presque tous les malfaiteurs de Chicago sont de jeunes gens. La plupart d'entre eux sont nés et ont été élevés ici, au milieu de nous. Samedi dernier, l'un des principaux éducateurs séculiers de cette ville attribuait l'étonnante carrière de Marx, de Niedermeyer, de Van Dein et de Roeske au manque de formation morale et religieuse que l'on constate dans nos écoles publiques que tous ces jeunes gens avaient fréquentées. Et s'il est vrai, comme le prétend M. le président Eliot, que les lectures sensationnelles produisent des résultats funestes, très

(1) Ce n'est pas l'intelligence qui leur manque, c'est la vertu. — Note de la *Vérité*.

certainement les habitants de cette ville ont lieu de craindre pour l'avenir. Au lieu de critiquer la police, comme beaucoup de ministres protestants ont l'habitude de le faire chaque dimanche, on devrait plutôt dénoncer les véritables causes du mal : les écoles incomplètes, les théâtres de bas étage et les journaux à sensation. »

## PIE X ET LE CHANT DE SOLESMES

Sous ce titre, dans notre numéro de décembre, nous avons reproduit, de la *Semaine religieuse*, de Cambrai, une information du correspondant romain du *Tablet*, de Londres, au sujet d'une déclaration que S.S. Pie X aurait faite, à Mgr Bourne, archevêque de Westminster, en faveur du plain-chant de Solesmes. On conteste, de divers côtés, l'exactitude de cette information.

D'abord, la *Semaine religieuse*, de Québec, numéro du 26 décembre, reproduit de la *Semaine religieuse*, de Paris, 28 novembre, un article qui se lit comme suit :

« En termes catégoriques, la *Semaine religieuse* de Châlons s'élève contre une information non confirmée du reste du *Tablet*, journal catholique de Londres, affirmant que le Souverain Pontife allait imposer la méthode de plain-chant des Bénédictins de Solesmes dans toutes les églises du monde catholique. Le journal londonien assurait que Pie X avait félicité Mgr Bourne, le nouvel archevêque de Westminster, de ce que le chant de Solesmes avait été adopté dans sa cathédrale ; et le Pape aurait ajouté : « C'est mon désir que cette méthode soit adoptée universellement, car c'est le vrai chant de l'Eglise. » La *Semaine religieuse* de Châlons croit cette nouvelle inexacte, et, du reste, peu vraisemblable. Elle en donne une raison assez curieuse : « Puisqu'il s'agit de Pie X, déclare notre confrère, nous pouvons bien dire que nous avons entendu le chant de son ancienne et ravissante église de Saint-Marc. Certes, on sent qu'un homme de Dieu est passé là et qu'il y a ordonné toutes choses, celle du culte en particulier, en maître et en évêque. Or, quel est le chant pratiqué dans la cathédrale de Venise ? Tout bonnement, celui de nos cathédrales de France, nous voulons dire les cathédrales où le chœur ne s'est pas inféodé à la méthode de Dom Pothier. »

« L'argument apporté contre l'information du *Tablet* nous paraît décisif. Et l'on peut ajouter que, quels que soient les mérites ou les défauts de la méthode bénédictine, une raison empêchera toujours qu'elle soit adoptée universellement. Le plain-chant de Solesmes réclame, pour être bien interprété, des artistes. Et les artistes sont plutôt rares. »

Par contre, nous avons reçu du maître de chapelle d'une cathédrale des Etats-Unis la communication que voici :

« Cher monsieur Tardivel,

« Je viens de lire dans le dernier numéro de la *Vérité* ce que le *Tablet*, de Londres, attribue à N. S. P. Pie X à propos du chant de Solesmes. Comme le feu Pape Léon XIII et la Sacrée Congrégation des Rites ont déclaré en mainte occasion et dans plusieurs décrets que le chant publié sous la direction de ladite Congrégation par Fr. Pustet, de Ratisbonne, est le seul authentique et officiel, et que toute autre forme de chant est simplement tolérée, et comme ces décrets n'ont jamais été

révoqués, ni par le Pape Pie X ni par la Congrégation des Rites, il est difficile à comprendre comment N. S. Père aurait pu faire la déclaration que le correspondant du *Tablet* met dans sa bouche. Pour ma part, je n'en crois rien.

Cette discussion est assez curieuse et fort intéressante.

Tandis qu'en France, pour contester l'exactitude de l'information du *Tablet*, on invoque le fait, prétendu ou réel, que le Pape Pie X, lorsqu'il était patriarche de Venise, avait adopté, pour Saint-Marc, le chant des cathédrales de France "où le chœur ne s'est pas inféodé à la méthode de Dom Pothier", notre correspondant des Etats-Unis, pour revoquer en doute ce même renseignement, s'appuie sur les décrets en faveur du chant de Ratisbonne !

En France, on estime que les préférences de Pie X vont à une méthode de plain-chant qui, d'après notre correspondant des Etats-Unis, ne serait que tolérée !

La situation est un peu singulière. Le directeur de la *Vérité* n'est pas en état de débrouiller les cartes ; mais il suivra le débat et tiendra ses lecteurs au courant de l'affaire.

Probablement, Notre Saint Père le Pape Pie X mettra fin à la discussion, avant longtemps, par une décision qui fera disparaître tout doute sur les véritables désirs du Saint Siège.

### A PROPOS DU DISCOURS DE M. BOURASSA

L'*Evénement*, de Québec, numéro du 19 décembre, nous fait remarquer qu'il n'y a pas de lacune dans le programme de la *Ligue nationaliste* au sujet de la question des écoles. Notre confrère a raison : ce programme, comme on peut le voir dans une autre colonne, contient un article qui affirme carrément le droit des minorités aux écoles séparées.

Notre confrère, après avoir cité l'article en question, ajoute :

"Cet article a probablement échappé à l'attention de notre confrère, et bien que cette importante question des écoles séparées fasse partie du programme de la *Ligue nationaliste*, elle a été complètement laissée de côté par M. Bourassa.

"Est-ce par calcul ? par oubli ? Nous ne décidons rien. Nous constatons seulement le silence de l'orateur.

"Et cependant M. Bourassa l'avait cette splendide occasion désirée par notre confrère.

"Seulement, il n'a pas su en profiter.

"Peut-être ne l'a-t-il pas voulu.

"M. le directeur de la *Vérité* en sera alors doublement désappointé."

En effet, cet article avait échappé à notre attention. Nous réparons notre erreur, et le tort que cette erreur aurait pu causer à la *Ligue nationaliste*, en publiant, dans un autre endroit du journal, le programme en entier.

Notre confrère semble éprouver une certaine joie à constater que M. Bourassa a passé cet article du programme sous silence. Pourquoi ? Est-ce parce que, lors du banquet Borden, l'honorable M. L.-P. Pelletier et M. J.-E. Prince n'ont pas pu amener le chef de l'opposition à faire la moindre déclaration au sujet de la question des

écoles ? Ou serait-ce parce que *The Gazette*, de Montréal, l'un des principaux organes du parti libéral-conservateur, a prétendu naguère, comme nous l'avons fait voir dans notre dernier numéro, que seul un ennemi du parti avait pu mettre en circulation le bruit que les toriers, s'ils revenaient au pouvoir, reprendraient le *Remedial bill* ?

Quoi qu'il en soit, l'*Evénement*, n'ayant pas pu amener son chef à parler de la question, et n'ayant pas pu empêcher son confrère anglais d'en parler mal à propos, paraît se réjouir du silence de M. Bourassa !

Pour nous, nous ne pouvons qu'exprimer de nouveau notre regret que M. Bourassa n'ait pas cru devoir parler de la question ; car nous sommes toujours persuadé que s'il avait abordé ce sujet, le 8 décembre dernier, il l'aurait traité avec une grande hauteur de vues et en se tenant bien au-dessus de tout esprit de parti.

Maintenant, pourquoi M. Bourassa a-t-il gardé le silence sur cet article du programme de la *Ligue nationaliste* ? Nous ne sommes pas en état de le dire ; mais nous sommes parfaitement convaincu que le motif de son silence est honorable et raisonnable. Très certainement, ce n'est pas la peur qui a empêché le député de Labelle de faire connaître sa manière de voir, sur cette question, l'autre soir, devant l'auditoire sympathique réuni au Manège. Un homme qui a su tenir tête à tout un parlement ameuté contre lui, comme M. Bourassa l'a fait pendant la guerre anglo-boer, ne saurait être soupçonné, un seul instant, d'avoir craint de se compromettre. Pour le moment, cela nous suffit.

### L'IVROGNERIE

Le lendemain de Noël, dit M. Tarte dans la *Patrie* du 29 décembre, "plus de trente pauvres diables ont comparu devant le recorder (de Montréal) pour ivresse et tapage. N'est-ce pas trop désolant ?"

Ce n'est certes pas gai. Et M. Tarte a raison de dire que "l'ivrognerie est une des vives plaies de notre société." Le directeur de la *Patrie* ajoute :

"Nous buvons trop d'alcool. Dans toutes les classes de la société, chez le riche comme chez le pauvre, nous faisons un usage dangereux et immoré des boissons enivrantes.

"Il ne devrait pas en être ainsi. Au contraire. Soyons sobres, si nous voulons être quelque chose, si nous voulons faire le bonheur de nos familles, fournir au pays des bras vigoureux et des âmes vaillantes."

Et après s'être écrié : "A bas l'ivrognerie !" M. Tarte s'arrête. C'est à dire qu'il ne fait valoir contre l'ivrognerie et en faveur de la sobriété que des considérations purement humaines. Celles-ci ne sont pas assez fortes pour faire fuir la première et pratiquer la seconde. Si l'on veut combattre efficacement l'ivrognerie, il faut la considérer, non seulement comme un fléau social, mais aussi et surtout comme un péché qui fait perdre le ciel.

Saint Paul, dans sa première épître aux Corinthiens, vi-10, met l'ivrognerie au nombre des grands péchés qui excluent du ciel : "Nolite errare, ne

vous y trompez pas, dit-il, neque molles... neque fures, neque avari, neque ebriosi, neque maledici, neque rapaces, regnum Dei possidebunt — Ni les impudiques, ni les voleurs, ni les avares, ni les ivrognes, ni les médisants, ni les ravisseurs ne seront héritiers du royaume de Dieu."

On signale souvent les ravages que fait l'ivrognerie dans l'ordre purement matériel, mais on n'insiste pas assez sur la perte du ciel, sur la damnation éternelle qui est, infiniment, la plus terrible conséquence de ce péché.

### NOS FRANCS-MAÇONS

#### Une vantardise à retenir

Le *Star*, de Montréal, numéro du 28 décembre, consacre plus d'une page, la cinquième et une partie de la huitième, aux hauts faits des francs-maçons de la Province de Québec, particulièrement de ceux du district de Montréal.

Le journal anglais publie, à cette occasion, les noms des officiers de toutes les loges relevant de la Grande Loge de Québec. C'est une page à conserver.

On le sait, les francs-maçons de langue anglaise prétendent honorer, d'une manière spéciale, saint Jean l'Évangéliste. Il est leur Patron, s'il vous plaît ! Le jour de sa fête, 27 décembre, ils assistent à un service religieux dans un temple protestant et se livrent à de grands travaux de mastication.

Le *Star* publie la liste des loges de Montréal qui ont donné des banquets cette année. Il n'y en a pas moins de seize ! Il publie aussi les portraits du Grand Maître, J. B. Tressider, du District Deputy Grand Master pour le district de Montréal, C. R. Corneil, et du Grand Chapelain, le Rev. Dr Jekill.

Le service religieux a eu lieu à Christ Church Cathedral (temple anglican) et parmi les révérends frères, assez nombreux, qui assistaient à la cérémonie on remarque : "Sa Grâce, l'archevêque franc-maçon, ce n'est pas banal !

Le "sermon de circonstance" a été prononcé par le Grand Chapelain, le Rev. Jekill, qui a pris pour texte ces paroles de saint Jean : "N'aimons pas de parole, ni de langue, mais par œuvres et en vérité."

Au cours de son sermon, le Rev. Jekill a fait l'importante déclaration que voici :

"Or, la Franc-maçonnerie n'est pas une société charitable dans le sens généralement admis de ce mot—Now, Freemasonry is not a charitable society in the common acceptation of that term."

Qu'est elle donc ? Le Rev. Jekill le dit assez clairement. Après avoir énuméré certaines œuvres de bienfaisance maçonniques, il répète que "la Franc-maçonnerie n'est cependant pas une association charitable dans le sens généralement compris de ce mot — as that term is commonly understood". Puis il définit le véritable but de la Franc-maçonnerie :

"Mes Frères, notre objet, c'est d'améliorer la race humaine, c'est d'augmenter son bonheur dans le temps et dans l'éternité — Brethren, our object is the betterment of the human race,

to advance its happiness both in time and in eternity."

La franc-maçonnerie est donc une religion !

Le Rev. Jekill continue ainsi :

"Pour accomplir cette grande tâche, nous cherchons, non seulement à enseigner mais à pratiquer, dans la vie quotidienne, les nobles qualités de l'amour fraternel, de l'assistance, et de la vérité. Nous cherchons à dissiper l'ignorance, à favoriser la science, à repandre les principes de morale et de sainteté, à apprendre aux frères, et par eux, au monde entier, nos devoirs envers nous-mêmes, envers nos semblables, envers notre patrie, envers notre Dieu. Telle est notre tâche et elle est vraiment grande."

Encore une fois, la Franc-maçonnerie se proclame hardiment une véritable religion. Mais elle n'est pas la religion chrétienne, puisqu'elle prétend dater des temps les plus anciens. Ses origines, à l'en croire, se perdent dans la nuit des temps. C'est donc une religion purement naturelle ; et bien qu'elle fréquente certains temples protestants, et déclare certains saints ses patrons, pour aveugler les naïfs, elle n'a rien de commun avec le christianisme.

Elle se prétend même supérieure au christianisme. Elle s'arroge, avec une audace inouïe, le mérite de l'œuvre civilisatrice du christianisme. Elle se prétend même supérieure au christianisme. Elle s'arroge, avec une audace inouïe, le mérite de l'œuvre civilisatrice du christianisme. Elle se prétend même supérieure au christianisme. Elle s'arroge, avec une audace inouïe, le mérite de l'œuvre civilisatrice du christianisme.

Dans ce même numéro du *Star*, on trouve, en tête de la page 5, quelques considérations générales sur l'œuvre de la Franc-maçonnerie. Le passage suivant est à retenir :

"Le marquis de Hastings, en se retirant du poste de gouverneur général des Indes et de Grand Maître des Maçons de l'Orient, en 1822, s'est exprimé comme suit :—... "La doctrine inculquée dans la loge devient la "règle des actions de l'homme revêtu "de pouvoir — the man of might— "dans sa carrière publique, et son "exemple répand les principes d'huma- "nité et de justice jusqu'à la circonfé- "rence du cercle. Et ceci n'est pas une "simple supposition. Voyez la diffé- "rence de caractère entre les nations "de l'Europe où la maçonnerie a "fleuri et la dégradation de l'humanité "dans les régions asiatiques où la "maçonnerie n'a pas percé l'obscurité. "En Europe, les principes qui étaient "jadis des principes exclusifs de "maçonniques sont aujourd'hui telle- "ment répandus qu'il serait difficile "de faire croire qu'un jour ils étaient "reconnus dans un cercle restreint."

Et voilà ! Si l'Europe est civilisée, au contraire de l'Asie restée plongée dans les ténèbres de la barbarie, c'est grâce, non point à la religion du Christ, mais à la Franc-maçonnerie !

On ne calomnie donc pas la Franc-maçonnerie lorsqu'on dit que c'est une religion qui prétend se substituer au christianisme.

On ne calomnie donc pas, non plus, la Franc-maçonnerie de langue anglaise, la Franc-maçonnerie de l'Angleterre, des Etats-Unis et du Canada, lorsqu'on dit qu'elle ne fait qu'une avec la Franc-maçonnerie de l'Europe continentale !

Le marquis de Hastings l'a proclamé, en 1822, et le *Star* cite complaisamment le marquis de Hastings en 1903. C'est à la Franc-maçonnerie que les pays de l'Europe doivent leur civilisation !

Or, en beaucoup de ces pays, en

France, en Italie, en Espagne, au Portugal, en Belgique, la Franc-Maçonnerie fait ouvertement la guerre à la religion du Christ !

La conclusion qui s'impose, c'est que la Franc-Maçonnerie est une secte anti-chrétienne, ici comme ailleurs.

Si elle porte ici un masque qu'elle a rejeté en d'autres pays, c'est qu'elle juge nos populations insuffisamment corrompues, insuffisamment détachées du christianisme pour l'accepter telle qu'elle est.

## Crémazie et la France

Le poète national a-t-il aimé la France d'un amour aveugle ? L'a-t-il chantée à la façon des virtuoses d'aujourd'hui qui veulent faire partager à nos compatriotes l'affection qu'ils portent à la France officielle, qui n'est plus que le contre-pied de l'ancienne, la vraie, celle-là, la France chrétienne ?

Lorsque Crémazie évoquait dans ses chants le souvenir de la France de nos pères, de quelle France parlait-il, si ce n'est de celle d'autrefois, de celle qui avait envoyé en Amérique ces héros, tout à la fois chrétiens et patriotes, dont les noms claironnent admirablement : Champlain, Maisonneuve, Laviolette, Lejeune, Brébœuf, Marie de L'Incarnation, Marguerite Bourgeoise, Mlle Mance, Mgr de Laval, Frontenac, Talon, de La Salle, Dollard, Marquette, Montcalm, Lévis, etc., etc.

Lorsqu'il parlait de la France contemporaine, nous devons nous rappeler que c'était aux beaux jours du second Empire.

Toutes les œuvres poétiques du barde canadien ont été écrites de 1854 à 1862. La première pièce de vers inscrite dans les *Œuvres de Crémazie*, publiées par M. l'abbé Casgrain, porte le millésime 1854, et a pour titre *La Guerre d'Orient* ; la dernière est intitulée : *Promenade des Trois Morts* et est datée d'octobre 1862. En 1876, étant l'hôte de M. et de Mme Bossange, ses bienfaiteurs, il publia de jolies stances à l'occasion du soixantième anniversaire du mariage de ceux qui furent une véritable Providence pour le poète malheureux.

Mais c'est tout. Nous le répétons, l'œuvre poétique de Crémazie commence en 1854 et se termine en 1862, à la veille de la catastrophe qui le contraignit à s'exiler (1863).

Si nous étudions l'état social de la France, à cette époque, nous constatons que l'avènement de Napoléon III sur le trône de France, en 1852, fut salué par le peuple français avec joie. On le sait, les premières années du second Empire furent exceptionnellement heureuses pour notre ancienne mère patrie. La France retrouva à l'intérieur sa prospérité de jadis, et sut en même temps faire respecter son drapeau au dehors.

La campagne de Crimée fut l'occasion d'une alliance sincère entre la France et l'Angleterre, événement que tout le monde accueillit avec joie au Canada.

La prise de Sébastopol amena le traité de Paris (30 mars 1856). Ce traité fut tout à l'honneur de la France. Quinze jours avant cet événement, naissait le prince impérial. " Il fut

baptisé avec la plus grande pompe, à Notre Dame, dit l'abbé Drioux, le 14 juin, et il eut le Pape pour parrain. "

Quand sonna l'heure angoissante de Castelfidardo, Crémazie fit jaillir de son cœur ardent un poème où il exalta la vaillance de la vieille race française et la valeur du soldat catholique, incarnée dans les zouaves pontificaux commandés par de Lamoricière.

L'attitude sympathique du Pape envers la France, le dévouement des zouaves français envers le Saint-Siège, l'alliance de l'ancienne et de la nouvelle mère patrie sous les murs de Sébastopol, voilà autant d'événements qui justifiaient parfaitement Crémazie de chercher à renouer les liens d'amitié qui semblaient rompus depuis 1763 entre l'Ancienne et la Nouvelle France.

Ajoutons que le passage de Mgr Forbin-Janson au Canada, en 1839, avait réveillé dans l'âme du peuple canadien les vieux souvenirs de la France très chrétienne. Puis la visite, dans le port de Québec, de la corvette *La Capricieuse*, en 1855, et l'apparition du beau livre de M. Rameau, *La France aux colonies*, en 1859, accentuèrent le mouvement de retour.

Notons, en passant, que M. Rameau, dès 1859, mettait les Canadiens français en garde contre la mauvaise France. Écoutons ce grand Français : " Restons donc les uns et les autres dans les termes où nous sommes, en augmentant seulement la fréquence de nos relations : soyons amis, soyons cousins, mais ne nous épousons pas " (1).

Quelques pages plus loin, Rameau énumère les ruines morales qui encombraient déjà de son temps le beau sol de France. Il termine ses réflexions en disant : " Qu'ils (les Canadiens) se précautionnent donc contre les Français aussi bien que contre leurs voisins des États Unis, prenant leurs qualités et laissant leurs défauts " (2).

M. Chauveau, dans *La Vie et les œuvres de Garneau*, cite ce fragment d'une lettre de Montalembert, au directeur de la *Revue canadienne* : " Je suis sincèrement touché, dit le célèbre écrivain, de l'honneur que vous me faites en m'envoyant la *Revue canadienne* comme un gage de votre sympathie pour ma carrière publique, désor mais terminée. J'ai lu plusieurs livraisons de cette revue avec une véritable satisfaction. J'y ai trouvé des tendances excellentes et des renseignements historiques qui m'ont instruit et intéressé. J'ai été surtout frappé d'un travail intitulé : *Une conclusion d'histoire*, par M. Garneau. Je dirais volontiers avec ce patriotique écrivain : *Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes*, et j'ajouterai : Qu'ils se consolent d'avoir été séparés par la fortune de la guerre de leur mère patrie, en songeant que cette séparation leur a donné des libertés et des droits que la France n'a su ni pratiquer, ni conserver, ni même regretter " (3).

Le *Journal de l'Instruction publique*, volume I, page 202, (1857) publiait la note suivante :

" — L'Empereur des Français a publié un nouveau décret réglementaire pour la maison impériale de Saint-Denis, destinée,

(1) *La France aux Colonies*, p. 246.

(2) *La France aux Colonies*, p. 268.

(3) F. X. Garneau, *Sur sa Vie et ses Œuvres*, page cxi, xv.

comme on sait, à l'éducation des filles des membres pauvres de la Légion d'Honneur. Ce décret contient les articles suivants :

" La religion est la base de l'enseignement.

" Les élèves entendent la messe tous les jours ; il y a, les dimanches et fêtes, la grand'messe, les vêpres et une instruction à la portée des élèves.

" Les offices sont chantés par les élèves. "

La France officielle de 1857 était donc catholique. Il n'y avait aucun inconvénient, alors, pour les Canadiens d'en parler à la façon de Crémazie.

Du reste, au temps où Crémazie faisait retentir les bords du Saint-Laurent de ses accents patriotiques, les relations que les Canadiens français se proposaient d'avoir avec la France étaient bien définies : relations amicales de deux peuples, dont l'un, le nôtre, ne devait emprunter à celui d'outre-mer que ses qualités vraiment françaises et catholiques ; grande prudence dans ces relations, de la part des Canadiens, afin de rester eux-mêmes.

La France que notre poète national a aimée est donc bien la France traditionnelle, la chrétienne, la catholique, celle dont il a dit :

"Fille des chevaliers, ô vieille et forte race,  
Comme aux jours de Bayard, sans reproche  
[et sans peur,  
Tu gardas fièrement le drapeau de l'honneur,  
Sans craindre les clameurs de la foule qui  
[passe " (4).

Si Crémazie vivait encore, serait-il en faveur du mariage littéraire que les agents de la France impie négocie depuis quelques années, au Canada, à Montréal surtout ? Serait-il partisan du cliché *Vive la France ! quand même...* Accepterait-il des décorations d'un gouvernement Combes ? Ferait-il de la réclame en faveur de l'Alliance française ? Serait-il tombé dans le panneau de la Ligue de l'Enseignement ?

Enfin, dans l'importante question d'un drapeau national pour les Canadiens français se rangerait-il du côté des *françissons*, ou serait-il hardiment avec la majorité de ses compatriotes qui veulent avoir le droit de se tailler un drapeau dans une étoffe bien canadienne, quoique imprégnée de pieux et lointains souvenirs français ?

Voyons d'abord ce que le poète malheureux pensait d'un mariage littéraire entre Canadiens et Français :

" Avez-vous donc mis de côté cette règle, établie dès la fondation des *Soirées canadiennes*, que les écrivains du pays devaient seuls avoir accès au *Foyer* ? S'il en est ainsi, je le regrette, car ce recueil perdra ce qui faisait son principal cachet.

" Du moment que vous avez abandonné cette ligne de conduite, qui me paraissait si sage, ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux alors donner à vos abonnés les œuvres des écrivains éminents du jour, que d'ouvrir votre répertoire aux minces productions des rimailleurs français échoués sur les bords du Saint-Laurent ? " (5)

Crémazie n'ignorait pas, pratiquement, comme certains littérateurs huppés de notre temps, les maîtres de la littérature catholique française. Après avoir reproché aux directeurs du *Foyer*, la reproduction du *Fratricide*, un roman du vicomte Walsh, il s'écrie :

"Qu'il y a loin de Walsh, écrivain excellent au point de vue moral et religieux, mais médiocre littérateur, à ces beaux génies catholiques qui se nomment Gerbet, Montalembert, Ozanam, Veuillot, Brizeux,

etc. Ne croyez-vous pas que vos lecteurs apprécieraient quelques pages de la *Rome chrétienne* de Gerbet, des *Moines d'Occident* de Montalembert, du *Dante et de la philosophie du XVIIIe siècle* d'Ozanam, des *Libres penseurs* de Louis Veuillot ? Et ce charmant poète breton Brizeux (6), ne trouverait-il pas aussi des admirateurs sur les bords du Saint-Laurent ? " (7)

Dans la même lettre, Crémazie parle de l'usage que l'on peut faire des belles pages des écrivains dangereux. Mais avec quelle prudence il donne ce conseil. Il parle en homme pour qui la censure de l'Église n'est pas une chose ridicule. Écoutons-le :

" Je ne cite que les écrivains catholiques, mais ne pourrait-on également faire un choix parmi les auteurs ou indifférents ou hostiles ? Puisque dans nos collèges on nous fait bien apprendre des passages de Voltaire, pourquoi ne donneriez-vous pas à vos abonnés ce qui peut se lire de maîtres tels que Hugo, Musset, Gauthier, Sainte-Beuve, Guizot, Mérimée, etc ? " (8)

On le voit, en parlant de Musset, de Hugo, etc, Crémazie sent le besoin de dire que parmi les œuvres littéraires de ces hommes, il faut faire un choix, qu'il ne convient de citer de ces auteurs que ce qui peut se lire.

Maintenant, notre barde appartenait-il à la catégorie des *Vive la France ! quand même...* ? Au besoin, savait-il mettre ses compatriotes en garde contre la France impie, la France dégénérée ? Ou bien partageait-il la doctrine de ceux qui, de nos jours, prétendent qu'il n'y a qu'une France, qu'il faut l'aimer telle qu'elle est, même lorsqu'elle maintient au pouvoir un Combes quelconque ; qu'à travers ses révolutions et ses évolutions, quels que soient les hontes commises par ses chefs et les ruines accumulées par eux sur le vieux sol gaulois, notre ancienne mère patrie poursuit un idéal... que ces naïfs de Canadiens doivent admirer quand même et toujours !

Sur les bords du grand fleuve, le poète canadien a chanté la France avec mesure. Il a parlé d'elle avec amour et circonspection. Devenu citoyen français, bien malgré lui, Crémazie a observé le nouveau milieu où il était désormais condamné à vivre. Il a étudié l'état social de la France, puis, dans ses dernières lettres, il a fait part aux siens de ses impressions françaises.

Voici divers fragments de lettres différentes :

Orléans, 9 avril 1871. — " Décidément, ces pauvres Français ne sont que de grands enfants qui ne sauront jamais ce qu'ils veulent et qui seront constamment ballottés entre l'anarchie et la réaction " (9).

Orléans, 29 avril 1871. — " Pour ce qui est de la théorie de la liberté, je commence à croire que Louis Veuillot a raison. Les immortels principes de 89 ont fait plus de mal à l'humanité que tous les tyrans dont les noms sont voués par l'histoire à la malédiction des peuples. Quant à moi, je suis tellement écœuré de ce qui se passe en France depuis le 4 septembre, que si feu Louis XIV, de despotisme mémoire, revenait sur la terre, je crierais de toutes mes forces : *Vive le grand roi ! A bas la liberté !* "

" Joseph (le frère d'Octave) me dit que les Français sont descendus bien bas dans son estime, je n'en suis pas étonné, car depuis

(6) Brizeux, s'inspirant des croyances de la Bretagne, a écrit de fort belles pages, mais on ne doit pas le ranger parmi les écrivains vraiment religieux. — Note de la Vérité.

(7) Lettre du 29 janvier 1867. *Œuvres de Crémazie*, p. 38.

(8) *Œuvres de Crémazie*, page 39.

(9) *Œuvres de Crémazie*, p. 491.

(4) CASTELFIDARDO, *Œuvres de Crémazie*, p. 104.

(5) Lettre à M. l'abbé Casgrain, 2 avril 1864. *Œuvres de Crémazie*, p. 17.

la proclamation de la république, ils ont donné au monde le honteux spectacle de leur manque absolue de patriotisme. "Quel drôle de peuple !" m'écrivit Jacques (un autre frère d'Octave). Hélas ! il n'est pas même drôle, il est pourri. Sans croyances religieuses, sans principes politiques arrêtés, n'ayant plus de respect ni de la famille ni de la femme, ayant abusé de toutes les jouissances matérielles pendant les vingt années de l'Empire, qui fut une époque de bien-être et de richesses inconnues jusque-là dans le pays, les Français ont perdu tout ce qui fait la force et l'honneur d'un peuple, tout, jusqu'à l'amour de la patrie" (10).

*Même Lettre.* — "Vous ne sauriez croire combien les doctrines matérialistes prêchées par l'école de Comte, de Littré, etc., ont fait de ravage en France."

*Même Lettre.* — "Dans cette malheureuse guerre, il n'y a que les zouaves du Pape et les Bretons qui aient fait leur devoir. Ce sont précisément les hommes qui avaient une foi religieuse qui ont su combattre et mourir pour leur patrie, tant il est vrai que les actions généreuses, les grandes inspirations ne sauraient germer dans un cœur desséché par l'impiété" (11).

En voilà assez pour prouver que Crémazie n'aimait pas la France d'un amour aveugle ; qu'il n'était réellement en faveur d'une réciprocité d'idées illimitée entre le Canada et l'ancienne mère patrie.

Mais en l'an de grâce 1904, s'il lui était permis de revenir parmi ses compatriotes, que dirait ce grand poète en présence de l'anarchie morale qui règne en France depuis quelques années ? Ne serait-il pas profondément écœuré de ce qui se passe au pays de nos aïeux ? Lui qui avait une foi si profonde, ne crierait-il pas aux Canadiens français : "En garde contre la littérature française ! en garde contre les agents de la France officielle ! en garde contre tous ces beaux parleurs qui viennent de temps à autre donner des conférences sous les auspices de sociétés plus ou moins suspectes ! en garde contre tous ces prêcheurs de réformes qui portent une marque maçonnique ou cosmopolite ! Canadiens, mes frères, soyez fidèles à vous-mêmes ; ne cherchez pas à imiter un peuple en décadence depuis qu'il a pratiquement rompu la foi des ancêtres."

Voilà, sans doute, le langage que tiendrait Crémazie s'il revenait parmi nous.

Enfin, voulons-nous savoir ce que le poète—notre vrai poète national, celui-là — disait au sujet du drapeau des Canadiens français ?

Relisons les six derniers vers du *Drapeau de Carillon* :

"Ah bientôt puis-ions-nous, ô drapeau de nos pères !  
Voir tous les Canadiens, unis comme des frères,  
Comme au jour du combat se serrer près de toi !  
Puisse des souvenirs la tradition sainte,  
En régnaient dans leur cœur, garder de toute atteinte  
Et leur langue et leur foi !" (12)

Et Crémazie, qui savait et proclamait que la plus grande force du patriotisme canadien vient du sentiment religieux, applaudirait avec enthousiasme—c'est certain — tous ceux (et ils sont nombreux) qui désirent voir le Sacré-Cœur de Jésus occuper la place d'honneur sur l'étendard national du peuple canadien-français.

En résumé, l'illustre exilé aimait la France chrétienne, la France chevaleresque ; mais il méprisait déjà, dès 1871, la France impie, la France déchue.

(10) *Œuvres de Crémazie*, p. 509.

(11) *Œuvres de Crémazie*, p. 512.

(12) *Œuvres de Crémazie*, p. 137.

## Aux lecteurs de la "Vérité"

Quoiqu'il soit un peu tard, nos lecteurs nous permettront de leur souhaiter une bonne et heureuse année.

Nous profitons de l'occasion pour leur annoncer une nouvelle que, nous aimons à le penser, ils apprendront avec un certain plaisir : M. le Dr Rousseau estime que la santé du directeur de la *Vérité* est suffisamment rétablie maintenant pour lui permettre de publier sa revue deux fois par mois.

Par conséquent, et jusqu'à nouvel avis, la *Vérité*, à commencer avec le mois de février, paraîtra vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Nous voulons croire que cette nouvelle donnera confiance aux abonnés de la *Vérité*, et engagera les retardataires à se mettre en règle avec l'administration, sans plus de délai.

Nous avons dit que nous donnerions crédit aux abonnés des six mois pendant lesquels la *Vérité* n'a pas paru ; nous le disons encore, car ce n'est que justice. Mais afin d'éviter toute confusion, il faut, pour bénéficier de cette remise des six mois, que tous les arrérages soient payés d'ici au 15 mars prochain.

## UNE LEÇON TERRIBLE

Les amateurs de spectacles dégradants sauront-ils profiter de la terrible leçon qu'ils viennent de recevoir ?

Nous n'avons pas besoin d'insister sur les détails horribles de l'incendie du théâtre Iroquois, à Chicago : les feuilles quotidiennes en ont suffisamment parlé.

Près de six cents âmes lancées subitement dans l'éternité, au milieu des affres d'une hideuse panique, voilà, en deux mots, cette épouvantable affaire.

Ce théâtre Iroquois était tout moderne : il venait d'être ouvert au public, avec l'autorisation des autorités municipales. Il offrait, prétendait-on, toutes les garanties, non pas de moralité—on ne s'occupe pas plus de cela à Chicago qu'à Québec—mais de sécurité pour la vie des spectateurs. La science, la fameuse science y avait dit son dernier mot. Le public y était en sûreté, affirmaient les journaux et les inspecteurs officiels.

Et il est établi que ce théâtre était ce que les Anglais appellent un *death-trap*. Le fameux rideau d'amiante ne fonctionnait pas et n'aurait pas pu, du reste, résister aux flammes ; les ouvertures, au-dessus de la scène, destinées à laisser sortir rapidement la fumée et les flammes, étaient hermétiquement fermées ; plusieurs portes étaient verrouillées ; des appareils pour combattre le feu manquaient ; des employés n'étaient pas à leur poste, etc. Du moment que le feu s'y déclarait, c'était, fatalement, la panique et la mort !

A la suite de ce terrible incendie, on a fait inspecter sérieusement tous les lieux d'amusement de Chicago, et ils ont été trouvés tellement défectueux que le maire a donné l'ordre de les fermer tous, moins un !

Bien entendu, à Québec et à Montréal, les journaux qui sont payés pour annoncer les spectacles, rassurent leurs lecteurs, en disant que nos théâtres ne

laissent rien à désirer sous le rapport de la sécurité que le public y trouve. Mais ces mêmes journaux disent aussi que nos théâtres ne laissent rien à désirer, non plus, sous le rapport de la morale.

Or cette dernière assertion est certainement fautive. La première peut l'être aussi.

## Notre drapeau en France

Nous voyons, avec plaisir, que les journaux catholiques de France commencent à s'occuper de la question du drapeau national des Canadiens français.

La *Croix*, de Paris, numéro du 16 décembre, y consacre un article de rédaction. Après avoir décrit et expliqué le drapeau Carillon-Sacré-Cœur, le rédacteur de la feuille catholique populaire s'exprime comme suit :

"Le choix est donc parfait.

"Si, par la volonté populaire de qui dépend la solution, le projet devient une réalité, nous saluons avec respect et affection les couleurs d'azur de Carillon aux fleur de lis et la grande croix blanche aux armes du Sacré-Cœur entouré d'une guirlande de feuilles d'érable.

"Nous saluons en ce drapeau le peuple vaillamment chrétien qui reste malgré tout fidèle à la France par le souvenir.

"Plus son étendard sera honoré, répandu et glorieux, plus nous serons heureux, car il en rejaillira toujours quelque honneur sur l'Eglise catholique, notre mère, et sur la France, notre patrie."

Dans l'*Univers* du 23 décembre, M. François Veillot consacre au "drapeau national du Sacré-Cœur" un bel article dont nous faisons les extraits suivants :

"Un grand drapeau, bleu d'azur, frappé aux quatre coins d'une fleur de lys et traversé d'une large croix blanche, qui porte, à la croisée des bras, un Sacré-Cœur encadré d'un double rameau verdoyant d'érable.

"C'est le drapeau national adopté par nos frères d'outre-Océan, les Canadiens français.

"Depuis longtemps, cette race vigoureuse et féconde, enracinée dans la foi et débordante de sève, que l'insouciance criminelle de Louis XV abandonna, il y a près d'un siècle et demi, rêvait de déployer son drapeau national. Ils forment un peuple, en effet, ces trois millions de Canadiens, nés des 60,000 Français de 1760 ; ils forment un peuple, un peuple ayant son parler, ses croyances et ses franchises. Ils voulaient donc, étant un peuple, avoir un drapeau.

"Le drapeau national des Canadiens français est donc un drapeau du Sacré-Cœur. Et de cela, surtout, nous éprouvons une grande joie et nous félicitons cordialement nos frères.

"Enfants de même race il nous plaît assurément de les voir s'unir autour d'un drapeau national, qui cimente leur bloc et multiplie leurs forces.

"Mais fils du même baptême, il nous est plus agréable encore de les voir affirmer publiquement la foi qui nous est commune, en imprimant, parmi les emblèmes et les couleurs si bien choisis de leur drapeau, le signe sauveur de l'amour divin.

"Et puis, n'avons-nous pas un peu le droit de penser que la France catholique n'est pas étrangère à cette nouvelle proclamation du droit du Sacré-Cœur à figurer sur les drapeaux, symbole de son droit à régner sur les peuples ?

"La campagne ardente et persévérante menée depuis dix ans par la France catholique en faveur du drapeau national aux armoiries du Cœur de Jésus n'a-t-elle pas éveillé, sur l'autre bord de l'Atlantique, un écho qui prépara les Canadiens français, d'ailleurs si fidèles au Sacré-Cœur, et depuis si longtemps, à saluer avec tant de joie l'union de ce divin Cœur avec leur drapeau national ?

"Que nos frères, en recevant nos félicitations très chaudes et très heureuses, nous permettent de garder, non pas l'orgueil, à coup sûr, — il n'y a pas lieu d'en avoir en ceci, — mais la douceur et le réconfort de cette pensée.

"Car c'est pour nous une espérance et une consolation, de songer que la brise de France peut emporter encore, au milieu de tant de miasmes délétères, une idée noble, une idée généreuse, une idée presque divine !

"Aussi, nous formons des vœux pour que le drapeau national du Sacré-Cœur étende son empire sur tous les Canadiens français, sans aucune exception, — afin qu'un jour, cette idée, partie de France, y revienne, plus forte, et que le Sacré-Cœur en obtienne, dans notre patrie régénérée, plus de gloire !"

C'est avec grand plaisir que nous faisons ces citations de deux grands organes catholiques de France, car elles répondent, avec éloquence, à une objection que l'on entend formuler, parfois, parmi nous, contre le drapeau Carillon-Sacré-Cœur.

Quelques-uns prétendent que choisir pour étendard national des Canadiens français un drapeau autre que le drapeau actuel de la France, c'est trahir notre origine française, notre sang français, c'est trahir la France elle-même !

Comme on le voit, des écrivains français très authentiques se rendent mieux compte du véritable état de la question que certains Canadiens plus français que les Français eux-mêmes.

Là-bas, on comprend que les Canadiens français constituent un peuple distinct, entièrement distinct du peuple français ; un peuple qui a son histoire à lui, ses traditions à lui, sa vie et ses aspirations nationales propres. Dès lors, il est naturel que ce peuple ait son drapeau national particulier ; et nos amis de France, loin de s'en froisser, félicitent les Canadiens français d'avoir eu cette pensée patriotique.

## Condamnation des livres de l'abbé Loisy

Son Eminence le cardinal Richard, archevêque de Paris, a reçu de Son Eminence le cardinal Merry del Val, Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, une lettre lui annonçant que "le Saint-Père, profondément attristé et préoccupé des effets désastreux qu'ont produits et que peuvent encore produire des écrits de la nature de ceux de M. l'abbé Loisy, a voulu les soumettre au tribunal du Saint-Office. Ce tribunal, après mûre réflexion et une étude approfondie de la question, a formellement condamné les ouvrages de l'abbé Loisy, dans un décret du 16 décembre, décret que le Saint-Père a pleinement approuvé à l'audience du lendemain" .... "Les erreurs très graves qui abondent dans ces volumes, dit encore le cardinal secrétaire d'Etat, ont trait principalement : à la révélation primitive, à l'authenticité des faits et des enseignements évangéliques, à la divinité et à la science du Christ, à la résurrection, à la divine institution de l'Eglise, aux sacrements."

Cette condamnation sera un grand soulagement pour la conscience catholique. Il est à remarquer que la condamnation est portée par la Congrégation du Saint-Office, le plus haut tribunal qui soit à Rome, à la demande du Pape lui-même.

## ÇA ET LA

## L'esprit de Raymond Brucker

Nous lisons dans la *Famille chrétienne*, publiée par la Société Saint-Augustin, à Bruges, Belgique, ce charmant trait de Raymond Brucker :

Une grande dame libre-penseuse, discutant avec le célèbre écrivain, disait : " Soit, j'admets le dogme et la morale catholiques, mais ce que je ne puis admettre, c'est le culte. Avouez que toutes ces pratiques extérieures, ces cérémonies religieuses ne signifient rien, et que la religion aurait à gagner en s'en passant. "

L'écrivain était un homme d'une exquise politesse ; mais jugez de la surprise de cette dame, en le voyant se lever, lui poser familièrement la main sur l'épaule et lui dire : " Oh ! ma grosse dondon, que t'es bête ! "

Indignée, la dame se lève : " Insolent, s'écrie-t-elle, pour qui me prenez vous ? — Madame, répartit Brucker, en reprenant son ton habituel d'homme bien élevé, pardonnez-moi ; mais en vous entendant tout à l'heure faire fi du culte religieux extérieur, qui n'est rien autre chose que la formule de la politesse envers Dieu, j'avais cru que vous faisiez également fi des formules de la politesse mondaine, qui n'est rien autre chose que le culte extérieur rendu à la créature dans la mesure qui convient. "

## Plus qu'une absurdité

Le *Soleil*, du 5 janvier, publiait ce qui suit parmi les *Actualités* :

" Une dépêche adressée de Rome au *Chronicle*, de Londres, dit que le pape n'a pas seulement dispensé les catholiques de faire maigre le 1er janvier, bien que ce soit vendredi, mais qu'il a aussi suspendu pour toute l'année 1904 le jeûne du samedi. "

" On croit savoir que le saint père est opposé au jeûne. "

" On croit savoir que le saint-père est opposé au jeûne " ! Le Vicaire sur la terre de Celui qui a commencé sa vie publique par un jeûne de quarante jours, opposé au jeûne ! Il y a longtemps qu'on n'avait vu énormité pareille dans les colonnes d'un journal catholique. Aussi a-t-on dû faire des représentations au *Soleil*, car dans le numéro du 7, on pouvait lire ce qui suit :

" Les dépêches de la Presse Associée ne viennent pas toujours de personnes dignes de foi. Nous en trouvons une nouvelle preuve dans celle que nous avons publiée mardi comme venant de Rome et adressée au *Chronicle*, de Londres. Dans cette dépêche, le correspondant de ce journal disait que le Saint Père est opposé au jeûne. L'auteur de ces lignes n'est pas un catholique, car, autrement, il n'aurait pas télégraphié une pareille absurdité. "

Il est entendu, depuis longtemps, que les agences télégraphiques sont entre les mains des sectaires, que toutes les nouvelles qu'elles transmettent aux journaux sont sujettes à caution, que leurs nouvelles soi-disant religieuses, leurs nouvelles de Rome, particulièrement, sont, ou entièrement fausses, ou abominablement travesties. C'est connu, archiconnu. Dès lors, pourquoi les journaux catholiques n'excluent-ils pas rigoureusement de leurs colonnes ces prétendues nouvelles religieuses ? Ces nouvelles n'ont qu'un but : jeter le trouble dans les consciences des catholiques, amoindrir le prestige des auto-

rités religieuses, surtout celui du Chef de l'Eglise.

Cette dépêche a dû passer entre les mains de quelqu'un aux bureaux de rédaction du *Soleil*, car la traduction ne s'en est pas faite toute seule. Comment se fait-il que ce quelqu'un ne se soit pas aperçu que c'était une horreur ?

Et ce jeûne du samedi, que le Saint-Père aurait suspendu pour toute l'année 1904, le *Soleil* peut-il nous dire ce que cela signifie ?

Pour convaincre les rédacteurs du *Soleil* qu'ils ont besoin de surveiller plus qu'ils ne font la traduction de leurs nouvelles, nous leur signalons une autre sottise, dans ce même numéro du 5, immédiatement à la suite de cette première absurdité. Dans un entrefilet au sujet du monument qu'on doit élever à Léon XIII, on lit :

" Les cardinaux Merry del Val et Callegari, récemment créés par Pie X, ont été nommés par Léon XIII. "

Cela est faux : ces deux cardinaux ont été " créés " et " nommés " par Pie X. Cette information erronée ne tire pas à conséquence, comme la précédente ; mais nous la signalons pour montrer que dans les nouvelles de Rome transmises par le câble il y a toujours quelque chose qui cloche.

## Sympathies mal placées

Toujours dans le *Soleil* du 5 janvier. *L'organe du parti libéral* raconte qu'un jeune homme de Lévis, le lendemain du Jour de l'An, par un froid de 20 degrés en bas de zéro, Fahrenheit, a parié avec des amis qu'il se rendrait nu-pieds de l'Hospice Saint-Joseph de la Délivrance à l'église Notre-Dame, une distance d'un mille environ. Il l'a fait, et la conséquence, c'est que le jeune fanfaron est à l'Hôtel-Dieu et qu'il va peut-être falloir lui amputer les deux pieds. Voici la conclusion du *Soleil* :

" Voilà une gageure bien dispendieuse, en vérité, et, malgré tout, le jeune homme est plus digne de sympathies que de blâme. "

Le jeune homme est digne de pitié, de commisération, comme tous les malheureux ; mais il n'est point digne de sympathies. Il le serait, certes, s'il avait agi par un motif de charité ; mais on n'a pas le droit, pour gagner un pari, de tenter la Providence, de jouer avec sa vie. Dire que ce jeune écervelé est plus digne de sympathies que de blâme, c'est encourager, en quelque sorte, la stupide manie des paris de ce genre, trop en vogue chez nous.

## Le secret maçonnique et la justice française

Nous lisons dans l'*Univers*, de Paris, 16 décembre :

Le *Soleil* (de Paris) cite le communiqué suivant du Parquet de Montpellier :

" La nommée Marie-Aimée Gillet, vingt-neuf ans, née à Cholet (Maine-et-Loire), sans profession, a relevé appel du jugement du tribunal correctionnel de Montpellier, en date du 7 courant, la condamnant à treize mois de prison pour s'être introduite dans le temple maçonnique de Cette et y avoir essayé d'en découvrir les secrets. "

C'est invraisemblable, mais souvent, aujourd'hui, l'invraisemblable est vrai.

Le Parquet reconnaît donc que la franc-maçonnerie est une société secrète. Et il protégerait ce secret interdit par la loi !

## Aveu officiel

Nous avons aujourd'hui la preuve que le gouvernement autrichien a voulu peser sur le choix du successeur de Léon XIII. Le 16 décembre, devant les délégations austro-hongroises, le premier ministre, comte Goluchowski, a voulu affirmer, dit l'*Univers*, contre tout droit, la légitimité du veto soulevé au dernier Conclave. C'est l'aveu officiel de cette scandaleuse intervention du pouvoir laïque dans les affaires de l'Eglise.

## Euphémisme épiscopal

L'*Univers*, portant la date du 7 décembre, détache quelques passages d'une lettre circulaire que Mgr l'archevêque de Tours vient d'adresser à son clergé " à l'occasion du départ des Lazzaristes de l'établissement de la Mission ". Voici comment se termine cette citation :

" Cependant dignes fils de l'admirable saint qui a tant aimé et si bien servi l'Eglise et la France, ils ne s'inspirent, comme lui, que de ces nobles amours : témoins ceux qui ne nous ont quittés que pour gagner les plages lointaines où, au péril de leur vie, ils ne cesseront de travailler à étendre le règne de Jésus Christ, et à faire aimer cette mère patrie qui les a invités à prendre le chemin de l'exil. "

" Qui les a invités à prendre le chemin de l'exil " ! Comment trouvez-vous l'euphémisme ?

Pendant Sa passion, Notre divin Sauveur, ou bien se taisait, ou bien, s'il ouvrait la bouche, c'était pour s'exprimer librement et sans bassesse. " Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit ; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ? " — S. Jean, XVIII 23

## Langage énergique

Dans le même numéro, l'*Univers* cite aussi un passage d'une lettre pastorale que Mgr l'évêque de Marseille vient d'adresser aux fidèles de son diocèse sur " les écoles chrétiennes ". On y lit ce qui suit :

" L'école chrétienne subit en ce moment une passion douloureuse. Monte-t-elle jusqu'au calvaire ? Ses ennemis le veulent puisqu'ils demandent qu'on lui ôte le droit de vivre. Qu'ils en finissent avec elle, s'ils le peuvent, mais qu'ils se gardent bien d'écrire sur sa tombe : Liberté, égalité, fraternité. Ce serait le plus cynique des mensonges, en même temps que la plus amère des ironies... "

" Vous lui (à l'école chrétienne) donerez enfin de vos prières et vous les offrirez à Dieu par l'entremise de Celle qui dans sa Conception très pure et au pied de l'arbre rédempteur écrasa la tête du serpent. Puisse-t-elle l'écraser encore, pendant l'année jubilaire qui va s'ouvrir, en conservant à l'école chrétienne le droit de vivre et en arrachant au joug maçonnique cette France que le Christ fit si grande et si heureuse et qu'elle a toujours traitée elle-même comme son fief de prédilection. "

Il faut dire aussi que Mgr l'évêque de Marseille est l'un des rares prélats français qui ont l'honneur d'être privés de leur traitement concordataire par le gouvernement persécuteur.

## Toujours l'anglicisme

On lit dans le *Soleil*, 24 décembre :

" Comme on le voit, cette affaire prend les proportions d'une affaire à sensation. On anticipe des développements extrêmement importants pour notre classe ouvrière. "

" On anticipe des développements ", pour " on prévoit des développements ", ou " on s'attend à des développements ", voilà un anglicisme gros comme le Cap Tourmente qui a été signalé maintes fois à l'attention de nos journalistes.

## Réponse de la " Semaine religieuse "

Voici la réponse de la *Semaine religieuse*, de Québec, à notre observation au sujet de son éloge du président Roosevelt. Nous lisons ce qui suit dans la livraison du 26 décembre :

" Il paraît nécessaire de rappeler qu'au moment où la *Semaine religieuse* faisait l'éloge de M. Roosevelt, président des Etats-Unis, voilà plus d'un an, elle ignorait, comme tout le monde d'ailleurs dans la province de Québec, qu'il fût membre de la franc-maçonnerie. "

L'affiliation de M. Roosevelt à la franc-maçonnerie est une question. Une autre question est de savoir si la *Semaine religieuse* estime toujours que ce président franc-maçon est " sage, prudent, juste et impartial ". Bien entendu, le révérend directeur de la *Semaine religieuse* n'est pas obligé de nous le dire... et il en profite !

## Le protestantisme se meurt

Le protestantisme, en tant que religion, se meurt aux Etats-Unis, non pas lentement, mais rapidement.

Dernièrement, lisons nous dans le *New World*, de Chicago, numéro du 12 décembre, on a fait, à New York, un relevé partiel de ceux qui fréquentent les églises. Les observations ont porté sur dix-neuf églises catholiques et sur quatre-vingt-sept temples protestants. Voyez le résultat ! Les dix-neuf églises catholiques ont donné un ensemble de 55,621 personnes assistant à la messe, le dimanche, tandis que les quatre-vingt-sept temples protestants, tous ensemble, n'ont vu que 20,488 personnes assister aux offices du matin !

Ces chiffres font dire à notre confrère de Chicago que dans cinquante ans l'Eglise catholique n'aura, pratiquement, comme ennemi, que l'antique paganisme ressuscité sous la bannière des divers cultes de la *Pensée moderne*.

## Journal chinois

Nous lisons dans le *Star*, de Montréal, 28 décembre, que les Chinois de New York, se proposent de publier, en langue chinoise, une feuille quotidienne qui sera l'organe officiel de l'Association de réforme chinoise. Le rédacteur en chef du nouveau journal sera Tong Chew, un jeune Chinois très instruit arrivé récemment à New York. L'entreprise, paraît-il, a de solides assises financières. Et dire que dans cette même ville de New York, et dans toute l'étendue des Etats-Unis, les catholiques de langue anglaise n'ont pas assez de zèle — ce ne sont pas les moyens pécuniaires qui leur manquent — pour fonder et maintenir une feuille quotidienne vouée à la défense des intérêts de la religion !